



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2024

Province de Québec

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge tenue le jeudi 11 juillet 2024 et se déroulant en visioconférence par Google Meet. (Lien : <https://meet.google.com/zof-croc-kdu>)

Sont présents et formant quorum:

- M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge
- M. Michel Chouinard, maire de la Municipalité de Lac-Saguay et président de la RSSIVR
- M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza

Sont également présents:

- M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
- Mme Marilou Demers, adjointe administrative de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge est ouverte à 17 h 32.

2024-07-11/254

2 - ADOPTION ORDRE DU JOUR

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Modifications du règlement numéro 2024-01;
4. Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : M. Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2024

2024-07-11/255

3 - MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2024-01 pour remplacer l'annexe « B » fournie précédemment par l'annexe « B1 »;

ATTENDU que l'annexe « B » fournie précédemment s'avère être un document erroné attribuable à une erreur humaine;

ATTENDU que l'annexe « B » correspond à l'ancienne entente qui incluait la municipalité de Nomingue en tant que membre de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, et que l'annexe "B1" correspond à la nouvelle entente signée le 1er octobre 2020, excluant la municipalité de Nomingue ;

ATTENDU que la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge a décrété, par le biais du règlement numéro 2024-01, faire l'acquisition d'une camionnette et que la dépense est évaluée à 123 496 \$ pour l'acquisition de ladite camionnette ainsi que tous les accessoires et équipements nécessaires;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yves Bélanger
Et résolu à l'unanimité.

QU'à l'article 5 du Règlement d'emprunt 2024-01 adopté lors de la séance extraordinaire du 29 février 2024, la mention de l'annexe « B » soit remplacée par celle de l'annexe « B1 »;

QUE l'annexe « B » présentée avec le Règlement d'emprunt 2024-01 adopté lors de la séance extraordinaire du 29 février 2024 soit remplacée par l'annexe « B1 ».

ADOPTÉE

4 - LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition du président de l'assemblée, M. Chouinard la séance est levée à 17 h 41.

M. Michel Chouinard
PRÉSIDENT

M. Sylvain Charette
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER